

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 15 DECEMBRE 2020 A 19H00**

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué et constitué, s'est réuni sous la présidence de Nicolas JOUVE, Maire.

Présents : Nicolas JOUVE, Sébastien JOUVE, Jean-François BENEZY, Jean-Camille LARROQUE, Chantal HERRAULT

Excusés : Marlène NEIGE, Antoine BENEZY

Absent :

Secrétaire de séance : Chantal HERRAULT

Date de convocation : 8 décembre 2020

► Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 21 octobre 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

► Assurance statutaire du personnel

Nicolas expose au Conseil municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition de la CNP et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1er janvier 2021 et pour une durée de 1 an,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat d'assurance avec la CNP.

► Haute-Corrèze Communauté : Transfert des pouvoirs de police du maire

Parmi les pouvoirs de police administrative du maire, on compte 6 pouvoirs de police administrative spéciale :

- En matière de gestion des déchets
- En matière d'assainissement non collectif
- En matière d'aire de stationnement des Gens du voyage
- En matière d'habitat
- En matière de voirie
- En matière de circulation et de stationnement

Ces pouvoirs sont liés aux compétences de la communauté de commune et transférés automatiquement au président de celle-ci. Pour Haute-Corrèze Communauté, le transfert concerne :

- La gestion des déchets
- L'assainissement non collectif
- L'aire de stationnement des Gens du voyage
- L'habitat

Chaque maire peut s'opposer au transfert pour l'un ou l'ensemble des pouvoirs en le notifiant au président de la communauté de communes.

Après en avoir discuté avec son conseil municipal, Nicolas autorise le transfert automatique des pouvoirs de police suivants :

- La gestion des déchets
- L'assainissement non collectif
- L'aire de stationnement des Gens du voyage
- L'habitat

Nicolas conserve les pouvoirs de police suivants :

- La voirie
- La circulation et le stationnement

► **Contrat d'entretien des cloches de l'église**

L'entreprise Brouillet propose un contrat d'entretien des cloches de l'église pour 194€00 H.T. annuel.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Nicolas à signer ce contrat. Une visite sera demandée pour le début d'année 2021.

► **Questions diverses**

- Le site internet de la commune est en cours de maintenance.
- Conseil communautaire du 17 décembre 2020 : Nicolas refuse d'y participer et a prévenu HHC. « Comment peut-on mettre 120 personnes dans une salle polyvalente alors que pour Noël c'est 6 personnes maximum ? »
- Permis de construire M. et Mme Gérard DURAND : La commune ne participera pas à l'extension électrique.
- Réunion Réseau AEP 16 décembre 2020 : La commune ne souhaite pas que la conduite d'eau passe dans les bois.

Fin de séance.